

lois

Loi n° 2005-103 du 15 décembre 2005, portant loi de finances complémentaire pour l'année 2005 (1).

Au nom du peuple,

La chambre des députés ayant adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article Premier : Sont modifiés, les articles 1,2,3,5,6 et 10 de la loi n°2004-90 du 31 décembre 2004 portant loi de finances pour l'année 2005 comme suit :

Article Premier (nouveau) : Est et demeure autorisée, pour l'année 2005 la perception au profit du budget de l'Etat des recettes provenant des impôts, taxes, redevances, contributions, divers revenus et prêts d'un montant total de 12.862.000.000 Dinars répartis comme suit :

- Recettes du Titre I	: 8.491.000.000 Dinars
- Recettes du Titre II	: 3.916.000.000 Dinars
- Recettes des Fonds Spéciaux du Trésor	: 455.000.000 Dinars

Ces recettes sont réparties conformément au tableau « A » annexé à la présente loi.

Article 2 (nouveau) : Les recettes affectées aux fonds spéciaux du trésor pour l'année 2005 sont fixés à 455.000.000 dinars conformément au tableau « B » annexé à la présente loi.

Article 3 (nouveau) : Le montant des crédits de paiement des dépenses du budget de l'Etat pour l'année 2005 est fixé à 12.862.000.000 Dinars répartis par sections et par parties comme suit :

Première Section : Dépenses de gestion

Première partie :Rémunérations publiques	: 4.605.286.000 Dinars
Deuxième partie:Moyens des services	: 555.994.000 Dinars
Troisième partie:Interventions publiques	: 1.247.383.000 Dinars
Quatrième partie:Dépenses de gestion imprévues	: 70.337.000 Dinars

Total de la première section : **6.479.000.000 Dinars**

Deuxième Section : Intérêts de la dette publique

Cinquième partie :Intérêts de la dette publique	: 1.067.000.000 Dinars
---	------------------------

Total de la deuxième section : **1.067.000.000 Dinars**

Troisième Section : Dépenses de développement

Sixième partie :Investissements directs	: 884.790.000 Dinars
Septième partie :Financement public	: 650.278.000 Dinars
Huitième partie :Dépenses de développement imprévues	: 85.932.000 Dinars
Neuvième partie:Dépenses de développement sur ressources extérieures affectées	: 534.000.000 Dinars

Total de la troisième section : **2.155.000.000 Dinars**

(1) Travaux préparatoires :

Discussion et adoption par la chambre des députés dans sa séance du 3 décembre 2005.

Discussion et adoption par la chambre des conseillers dans sa séance du 13 décembre 2005.

Quatrième Section : Remboursement du principal de la dette publique

Dixième partie : Remboursement du principal de la dette publique : 2.706.000.000 Dinars

Total de la Quatrième section : 2.706.000.000 Dinars

Cinquième Section : Dépenses des fonds spéciaux Du trésor

Onzième partie : Dépenses des fonds spéciaux Du trésor : 455.000.000 Dinars

Total de la Cinquième section : 455.000.000 Dinars

Ces crédits sont répartis conformément au tableau « C » annexé à la présente loi .

Article 5 (nouveau) : Le montant des crédits d'engagement de la troisième section : dépenses de développement du budget de l'Etat, pour l'année 2005 est fixé à 3.618.000.000 Dinars répartis par partie comme suit :

Troisième Section : Dépenses de développement

Sixième partie : Investissements directs : 1.499.775.000 Dinars

Septième partie : Financement public : 692.384.000 Dinars

Huitième partie : Dépenses de développement imprévues : 268.973.000 Dinars

Neuvième partie : Dépenses de développement sur ressources extérieures affectées : 1.156.868.000 Dinars

Total de la troisième section : 3.618.000.000 Dinars

Ces crédits sont répartis conformément au tableau « E » annexé à la présente loi.

Article 6 (nouveau) : Le montant des ressources d'emprunts de l'Etat nets des remboursements du principal de la dette publique est fixé à 1.040.000.000 D pour l'année 2005.

Article 10 (nouveau) : Est autorisé, pour l'année 2005, le prélèvement d'un montant de 30.000.000 Dinars des ressources du fonds spécial du trésor intitulé « compte d'emploi des frais de contrôle financier, des jetons de présence et tantièmes revenant à l'Etat » et son transfert au profit du fonds spécial du trésor intitulé « Fonds de restructuration du capital des entreprises publiques ».

Article 2 : Les dépenses du budget de l'Etat pour l'année 2005 sont réparties conformément aux chapitres, sections et parties indiqués dans la loi n° 2004 - 90 du 31 décembre 2004, portant loi de finances pour l'année 2005.

Article 3 : Est autorisé, pour l'année 2005, le transfert d'un montant de 124.000.000 Dinars des recettes des fonds spéciaux du trésor aux recettes du Titre I du budget de l'Etat.

La présente loi sera publiée au Journal Officiel de la République Tunisienne et exécutée comme loi de l'Etat.

Tunis, le 15 décembre 2005.

Zine El Abidine Ben Ali

TABLEAU "A"
RECETTES DU BUDGET DE L'ETAT
POUR L'ANNEE 2005

		En Dinars
N° Articles	Désignation des Recettes	Prévisions
RECETTES TITRE I		
PREMIERE PARTIE: Recettes Fiscales Ordinaires		
Catégorie 1 : Impôts Directs Ordinaires		
1-IRPP et IS - Avances:Retenue à la Source		
11-01	Traitements et salaires	1 180 000 000
11-02	Intérêts dépôts aux Comptes Spéciaux d'Epargne ouverts auprès des Banques	44 000 000
11-03	Revenus des Capitaux Mobiliers	121 000 000
11-04	Honoraires, Commissions Courtages, Vacations et Loyers	130 000 000
11-05	Redevances servies aux non Résidents	8 000 000
11-06	Impôts sur les plus values immobilières	1 500 000
11-07	Avances sur les produits de consommation importés	54 000 000
11-08	Avances de 1.5% sur les marchés publics	111 000 000
11-09	Valeurs mobilières non résidents	2 500 000
Total 1 :		1 652 000 000
2 - IRPP et IS - Avances : Les Acomptes provisionnels		
12-01	Personnes Physiques : BIC	36 000 000
12-02	Personnes Physiques : BNC	16 000 000
12-03	Personnes Morales : Sociétés Pétrolières	46 000 000
12-04	Personnes Morales : Hors Sociétés Pétrolières	428 000 000
Total 2 :		526 000 000
3 - IRPP et IS : Régularisation		
13-01	Personnes physiques	43 500 000
13-02	Sociétés pétrolières	338 000 000
13-03	Sociétés non pétrolières	202 000 000
13-04	Impôts sur les revenus des sociétés de personnes	2 500 000
13-05	Impôts sur les plus values immobilières	5 000 000
Total 3 :		591 000 000
Total Catégorie 1		2 769 000 000

		En Dinars
N° Articles	Désignation des Recettes	Prévisions
Catégorie 2: Impôts et Taxes Indirects Ordinaires		
1 : Droits de Douane		
21-01	Droits de Douane à l'importation	466 000 000
21-02	Redevances sur prestations douanières à l'Importation	63 000 000
21-03	Redevances sur prestations douanières à l' Exportation	6 000 000
Total 1 :		535 000 000
2: Taxe sur la Valeur Ajoutée		
22-01	T V A Régime Importation	1 170 000 000
22-02	T V A Régime Intérieur	1 132 000 000
Total 2:		2 302 000 000
3 : Droits de Consommation		
23-01	Droit de Consommation sur les Essences et Huiles	270 000 000
23-02	Droit de Consommation sur le Tabac et les Allumettes	191 000 000
23-03	Produit de la majoration spécifique sur le Tabac et les Allumettes	370 000 000
23-04	Droit de Consommation sur les Boissons Alcoolisées	143 000 000
23-05	Droit de Consommation sur autres produits divers	234 000 000
Total 3:		1 208 000 000
4: Droits sur les actes et transactions (Enregistrements)		
24-01	Droits de Timbre fiscal	32 500 000
24-02	Droits sur les mutations	92 800 000
24-03	Autres droits d'enregistrements	63 600 000
24-04	Taxe unique sur les assurances	54 000 000
24-05	Autres taxes pour formalités administratives	9 000 000
Total 4:		251 900 000
5 : Droits sur les Transports et autres produits		
25-01	Taxe de compensation sur les transports	85 000 000
25-02	Taxe de circulation sur les véhicules automobiles	71 000 000
25-03	Droit de garantie sur les matières en platine, or et argent	2 000 000
Total 5:		158 000 000

		En Dinars
N° Articles	Désignation des Recettes	Prévisions
	6: Taxes	
26-02	Amendes et condamnations Prononcées en Matière Fiscale	44 100 000
26-03	Retenues sur remises des débiteurs des produits monopolisés, amendes disciplinaires infligées aux débiteurs	41 000 000
26-04	Recouvrement d'arriérés d'impôts supprimés	41 000 000
26-05	Taxes afférentes à certains produits et services	9 000 000
26-06	Tansfert des recettes Fiscales affectés aux FST	104 000 000
	TOTAL 6:	239 100 000
	Total Catégorie 2	4 694 000 000
	TOTAL PREMIERE PARTIE	7 463 000 000
	DEUXIEME PARTIE: Recettes Non Fiscales Ordinaires	
	Catégorie 3 : Revenus Financiers Ordinaires	
30-01	Transferts des Entreprises Publiques et bénéfices de trésorerie	520 000 000
30-02	Amendes et condamnations pécuniaires prononcées par les autorités administratives et A.S A.E par jugements ou transactions ou en vertu de la déchéance	43 000 000
30-03	Reversements de fonds	1 000 000
30-04	Frais administratifs de régie et perception pour le compte de tiers et frais de poursuites	5 000 000
30-05	Remboursement des intérêts afférents aux emprunts	50 000 000
30-06	Remises sur crédits d'enlèvements et de droits	2 000 000
30-07	Recettes accidentelles à divers titres	9 000 000
30-08	Versements et contributions des Caisses de Sécurité Sociale	62 500 000
	Total Catégorie 3	692 500 000
	Catégorie 4 : Revenus du Domaine de l'Etat Ordinaires	
40-01	Bénéfices de l'exploitation pétrolière	32 000 000
40-02	Redevances complémentaires à la charge des sociétés pétrolières	45 200 000
40-03	Redevances au titre du passage du gazoduc	193 000 000
40-04	Produits des forêts	14 000 000
40-05	Produits de la vente des immeubles domaniaux	7 000 000
40-06	Redevances pour occupation domaine public et produits de la vente des épaves, animaux errants et marchandises abandonnées	1 000 000
40-07	Produits de la vente des meubles réformés de l'Etat	300 000
40-08	Loyers	9 000 000
40-09	Autres produits du domaine	14 000 000
40-10	Tansfert des recettes non Fiscales affectés aux FST	20 000 000
	Total Catégorie 4	335 500 000
	TOTAL DEUXIEME PARTIE	1028 000 000
	TOTAL TITRE I	8 491 000 000

		En Dinars
N° Articles	Désignation des Recettes	Prévisions
	RECETTES TITRE II	
	TROISIEME PARTIE : Recettes Non Ordinaires	
	Catégorie 5: Recouvrements du Principal des Emprunts	
50-01	Recouvrements du Principal des Emprunts	85 000 000
	Catégorie 6: Autres Recettes Non Ordinaires	
60-01	Privatisation	22 500 000
60-02	Autres Recettes Non Ordinaires	62 500 000
	Total Catégorie 6	85 000 000
	Total Troisième Partie	170 000 000
	QUATRIEME PARTIE: Ressources d' Emprunts	
	Catégorie 7: Ressources d' Emprunts Intérieurs	
70-01	Ressources d' Emprunt Intérieur	2 332 000 000
	Catégorie 8: Ressources d' Emprunts Extérieurs	
80-01	Ressources d' Emprunt Extérieur	880 000 000
	Catégorie 9: Ressources d' Emprunts Extérieurs Affectées	
90-01	Ressources d' Emprunt Extérieur Affectées	534 000 000
	Total Quatrième Partie	3 746 000 000
	TOTAL TITRE II	3 916 000 000
	CINQUIEME PARTIE : Recettes Fonds Du Trésor	
	Catégorie 10: Recettes Fiscales Affectées aux Fonds du Trésor	
100-01	Recettes Fiscales Affectées aux Fonds du Trésor	307 000 000
	Catégorie 11: Recettes Non Fiscales Affectées aux Fonds du Trésor	
110-01	Recettes Non Fiscales Affectées aux Fonds du Trésor	148 000 000
	Total Recettes Fonds Du Trésor	455 000 000
TOTAL RECETTES DU BUDGET DE L'ETAT		12 862 000 000

TABLEAU " B "
PREVISIONS DE RECETTES ET DE DEPENSES
DES FONDS SPECIAUX DU TRESOR
POUR L'ANNEE 2005

DESIGNATION DES COMPTES	EN DINARS RECETTES
- PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE	
- Fonds de Solidarité Nationale	25.000.000
- Fonds National pour L'Emploi	80.000.000
- PREMIER MINISTERE	
- Compte d'Emploi des Frais de Contrôle Financier, des Jetons de Présence et Tantièmes revenant à l'Etat	1.200.000
- Fonds de Restructuration du Capital des Entreprises Publiques	45.300.000
- MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL	
- Fonds de Protection Civile et de la Sécurité Routière	4.500.000
- MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE	
- Fonds du service National	6.000.000
- MINISTERE DES FINANCES	
- Compte de Cautionnement Mutuel des Comptables Publics	100.000
- MINISTERE DES DOMAINES DE L'ETAT ET DES AFFAIRES FONCIERES	
- Fonds de garantie Automobile	2.500.000
- Fonds de Délimitation du Patrimoine Foncier	3.800.000
- MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DES RESSOURCES HYDRAULIQUES	
- Fonds de Développement du Secteur de l'Agriculture et de la pêche	18.000.000
- MINISTERE DE L'INDUSTRIE, DE L'ENERGIE ET DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES	
- Fonds de Développement de la Compétitivité Industrielle	45.000.000
- MINISTERE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT	
- Caisse Générale de Compensation	1.000.000
- Fonds de Promotion des Exportations	4.000.000
- MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DE L'HABITAT ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	
- Fonds National de l'Amélioration de l'Habitat	4.800.000
- Fonds de Promotion du Logement pour les Salariés	33.100.000
- Fonds de Développement des Autoroutes	35.000.000
- MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE	
- Fonds de Dépollution	2.000.000
- Fonds de protection de l'environnement et de l'esthétique	20.000.000
- MINISTERE DU TOURISME	
- Fonds de Protection des Zones Touristiques	7.500.000
- Fonds de Développement de la Compétitivité Touristique	11.500.000
- MINISTERE DES TECHNOLOGIES DE LA COMMUNICATION	
- Fonds de Développement des communications et des technologies de l'information	52.000.000
- MINISTERE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE L'EDUCATION PHYSIQUE	
- Fonds National de Promotion des Sports et de la jeunesse	6.400.000
- MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES , DE LA SOLIDARITE ET DES TUNISIENS A L'ETRANGER	
- Fonds National de Solidarité Sociale	6.300.000
- MINISTERE DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION	
- Fonds de Promotion de la Formation et de l'Apprentissage Professionnel	40.000.000
TOTAL	455.000.000

TABLEAU " C "
DEPENSES DU BUDGET DE L'ETAT POUR L'ANNEE 2005
CREDITS DE PAIEMENT

EN DINARS

	Désignation des Chapitres	TITRE PREMIER						TOTAL TITRE PREMIER
		SECTION UNE : DEPENSES DE GESTION					SECTION DEUX	
		PREMIERE PARTIE : Rémunérations publiques	DEUXIEME PARTIE : Moyens des services	TROISIEME PARTIE : Interventions publiques	QUATRIEME PARTIE : Dépenses de gestion imprévues	TOTAL DE LA SECTION UNE	CINQUIEME PARTIE : Intérêts de la dette publique	
1	- CHAMBRE DES DEPUTES	sans changement	sans changement	sans changement	-	sans changement	-	sans changement
2	- PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE	28.344.000	sans changement	sans changement	-	44.406.000	-	44.406.000
3	- PREMIER MINISTERE	sans changement	sans changement	sans changement	-	sans changement	-	sans changement
4	- MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL	494.531.000	sans changement	sans changement	-	721.829.000	-	721.829.000
5	- MINISTERE DE LA JUSTICE ET DES DROITS DE L'HOMME	111.520.000	sans changement	sans changement	-	138.756.000	-	138.756.000
6	- MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES	sans changement	sans changement	sans changement	-	sans changement	-	sans changement
7	- MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE	370.824.000	sans changement	sans changement	-	463.125.000	-	463.125.000
8	- MINISTERE DES AFFAIRES RELIGIEUSES	26.493.000	sans changement	sans changement	-	35.588.000	-	35.588.000
9	- MINISTERE DES FINANCES	126.642.000	sans changement	sans changement	-	144.292.000	-	144.292.000
10	- MINISTERE DU DEVELOPPEMENT ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALE	sans changement	sans changement	sans changement	-	sans changement	-	sans changement
11	- MINISTERE DES DOMAINES DE L'ETAT ET DES AFFAIRES FONCIERES	sans changement	sans changement	sans changement	-	sans changement	-	sans changement
12	- MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DES RESSOURCES HYDRAULIQUES	175.345.000	sans changement	sans changement	-	199.984.000	-	199.984.000
13	- MINISTERE DE L'INDUSTRIE, DE L'ENERGIE ET DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES	sans changement	sans changement	414.206.000	-	432.989.000	-	432.989.000
14	- MINISTERE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT	sans changement	sans changement	253.312.000	-	276.821.000	-	276.821.000
15	- MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DE L'HABITAT ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	sans changement	sans changement	sans changement	-	sans changement	-	sans changement
16	- MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE	sans changement	sans changement	sans changement	-	sans changement	-	sans changement
17	- MINISTERE DU TOURISME	sans changement	sans changement	sans changement	-	sans changement	-	sans changement
18	- MINISTERE DES TECHNOLOGIES DE LA COMMUNICATION	sans changement	sans changement	sans changement	-	sans changement	-	sans changement
19	- MINISTERE DU TRANSPORT	sans changement	sans changement	sans changement	-	sans changement	-	sans changement
20	- MINISTERE DES AFFAIRES DE LA FEMME, DE LA FAMILLE, DE L'ENFANCE ET DES PERSONNES AGEES	21.284.000	sans changement	sans changement	-	34.614.000	-	34.614.000
21	- MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE	sans changement	sans changement	sans changement	-	sans changement	-	sans changement
22	- MINISTERE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE L'EDUCATION PHYSIQUE	117.641.000	sans changement	sans changement	-	149.470.000	-	149.470.000
23	- MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE	547.306.000	sans changement	sans changement	-	607.334.000	-	607.334.000
24	- MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA SOLIDARITE ET DES TUNISIENS A L'ETRANGER	47.363.000	sans changement	sans changement	-	129.092.000	-	129.092.000
25	- MINISTERE DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION	1.830.539.000	sans changement	sans changement	-	1.904.467.000	-	1.904.467.000
26	- MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	373.941.000	sans changement	sans changement	-	528.007.000	-	528.007.000
27	- MINISTERE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, DE LA TECHNOLOGIE ET DU DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES	18.200.000	sans changement	sans changement	-	23.426.000	-	23.426.000
28	- MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES	sans changement	sans changement	sans changement	-	sans changement	-	sans changement
29	- DEPENSES IMPREVUES ET NON REPARTIES	-	-	-	70.337.000	70.337.000	-	70.337.000
30	- DETTE PUBLIQUE	-	-	-	-	-	1.067.000.000	1.067.000.000
	TOTAL	4.605.286.000	555.994.000	1.247.383.000	70.337.000	6.479.000.000	1.067.000.000	7.546.000.000

TABLEAU " C "
DEPENSES DU BUDGET DE L'ETAT POUR L'ANNEE 2005
CREDITS DE PAIEMENT

EN DINARS

	Désignation des chapitres	TITRE DEUX							
		SECTION TROIS : DEPENSES DE DEVELOPPEMENT						SECTION QUATRE	
		SIXIEME PARTIE : INVESTISSEMENTS DIRECTS			SEPTIEME PARTIE :	HUITIEME PARTIE :	NEUVIEME PARTIE :	TOTAL DE LA SECTION TROIS	DIXIEME PARTIE : REMBOURSEMENT DU PRINCIPAL DE LA DETTE PUBLIQUE
		PROJETS A CARACTERE NATIONAL	PROJETS A CARACTERE REGIONAL	TOTAL	FINANCEMENT PUBLIC	DEPENSES DE DEVELOPPEMENT IMPREVUES	DEPENSES DE DEVELOPPEMENT SUR RESSOURCES EXTERIEURES AFFECTEES		
1	- CHAMBRE DES DEPUTES	900.000	-	900.000	-	-	-	900.000	900.000
2	- PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE	5.450.000	-	5.450.000	148.000	-	-	5.598.000	5.598.000
3	- PREMIER MINISTERE	12.340.000	-	12.340.000	300.000	-	3.000.000	15.640.000	15.640.000
4	- MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL	17.793.000	10.105.000	27.898.000	18.991.000	-	-	46.889.000	46.889.000
5	- MINISTERE DE LA JUSTICE ET DES DROITS DE L'HOMME	21.735.000	8.830.000	30.565.000	130.000	-	-	30.695.000	30.695.000
6	- MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES	3.233.000	-	3.233.000	-	-	1.000.000	4.233.000	4.233.000
7	- MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE	81.800.000	-	81.800.000	3.200.000	-	-	85.000.000	85.000.000
8	- MINISTERE DES AFFAIRES RELIGIEUSES	944.000	-	944.000	-	-	-	944.000	944.000
9	- MINISTERE DES FINANCES	6.644.000	2.133.000	8.777.000	2.929.000	-	3.500.000	15.206.000	15.206.000
10	- MINISTERE DU DEVELOPPEMENT ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALE	285.000	-	285.000	94.043.000	-	2.600.000	96.928.000	96.928.000
11	- MINISTERE DES DOMAINES DE L'ETAT ET DES AFFAIRES FONCIERES	5.656.000	-	5.656.000	-	-	-	5.656.000	5.656.000
12	- MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DES RESSOURCES HYDRAULIQUES	131.833.000	2.240.000	134.073.000	143.763.000	-	217.655.000	495.491.000	495.491.000
13	- MINISTERE DE L'INDUSTRIE, DE L'ENERGIE ET DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES	868.000	-	868.000	144.714.000	-	1.000.000	146.582.000	146.582.000
14	- MINISTERE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT	860.000	-	860.000	8.080.000	-	3.000.000	11.940.000	11.940.000
15	- MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DE L'HABITAT ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	180.400.000	15.650.000	196.050.000	2.660.000	-	133.000.000	331.710.000	331.710.000
16	- MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE	4.840.000	-	4.840.000	65.420.000	-	22.000.000	92.260.000	92.260.000
17	- MINISTERE DU TOURISME	640.000	-	640.000	56.820.000	-	-	57.460.000	57.460.000
18	- MINISTERE DES TECHNOLOGIES DE LA COMMUNICATION	3.651.000	-	3.651.000	-	-	-	3.651.000	3.651.000
19	- MINISTERE DU TRANSPORT	1.572.000	-	1.572.000	47.623.000	-	36.100.000	85.295.000	85.295.000
20	- MINISTERE DES AFFAIRES DE LA FEMME, DE LA FAMILLE, DE L'ENFANCE ET DES PERSONNES AGEES	3.918.000	760.000	4.678.000	98.000	-	-	4.776.000	4.776.000
21	- MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE	22.090.000	4.200.000	26.290.000	2.636.000	-	6.500.000	35.426.000	35.426.000
22	- MINISTERE DE LA JEUNESSE ,DES SPORTS ET DE L'EDUCATION PHYSIQUE	26.071.000	9.435.000	35.506.000	390.000	-	2.900.000	38.796.000	38.796.000
23	- MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE	47.914.000	2.275.000	50.189.000	1.025.000	-	27.265.000	78.479.000	78.479.000
24	- MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES , DE LA SOLIDARITE ET DES TUNISIENS A L'ETRANGER	4.800.000	2.227.000	7.027.000	18.038.000	-	-	25.065.000	25.065.000
25	- MINISTERE DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION	16.803.000	78.955.000	95.758.000	4.401.000	-	44.980.000	145.139.000	145.139.000
26	- MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	86.430.000	-	86.430.000	5.500.000	-	28.000.000	119.930.000	119.930.000
27	- MINISTERE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE , DE LA TECHNOLOGIE ET DU DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES	58.285.000	-	58.285.000	2.025.000	-	1.500.000	61.810.000	61.810.000
28	- MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES	225.000	-	225.000	27.344.000	-	-	27.569.000	27.569.000
29	- DEPENSES IMPREVUES ET NON REPARTIES	-	-	-	-	-	85.932.000	85.932.000	85.932.000
30	- DETTE PUBLIQUE	-	-	-	-	-	-	2.706.000.000	2.706.000.000
	TOTAL	747.980.000	136.810.000	884.790.000	650.278.000	85.932.000	534.000.000	2.155.000.000	4.861.000.000

TABLEAU " C "
DEPENSES DU BUDGET DE L'ETAT POUR L'ANNEE 2005
CREDITS DE PAIEMENT

EN DINARS

	DESIGNATION DES CHAPITRES	TOTAL DE LA	SECTION DEUX	TOTAL DE LA	SECTION QUATRE	SECTION CINQ :	TOTAL GENERAL
		SECTION UNE DEPENSES DE GESTION	INTERETS DE LA DETTE PUBLIQUE	SECTION TROIS DEPENSES DE DEVELOPPEMENT	REMBOURSEMENT DU PRINCIPAL DE LA DETTE PUBLIQUE	ONZIEME PARTIE : FONDS SPECIAUX DU TRESOR	
1	- CHAMBRE DES DEPUTES	sans changement		900.000		-	12.447.000
2	- PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE	44.406.000		5.598.000		105.000.000	155.004.000
3	- PREMIER MINISTERE	sans changement		15.640.000		46.500.000	138.425.000
4	- MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL	721.829.000		46.889.000		4.500.000	773.218.000
5	- MINISTERE DE LA JUSTICE ET DES DROITS DE L'HOMME	138.756.000		30.695.000		-	169.451.000
6	- MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES	sans changement		4.233.000		-	88.475.000
7	- MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE	463.125.000		85.000.000		6.000.000	554.125.000
8	- MINISTERE DES AFFAIRES RELIGIEUSES	35.588.000		944.000		-	36.532.000
9	- MINISTERE DES FINANCES	144.292.000		15.206.000		100.000	159.598.000
10	- MINISTERE DU DEVELOPPEMENT ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALE	sans changement		96.928.000		-	122.193.000
11	- MINISTERE DES DOMAINES DE L'ETAT ET DES AFFAIRES FONCIERES	sans changement		5.656.000		6.300.000	28.199.000
12	- MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DES RESSOURCES HYDRAULIQUES	199.984.000		495.491.000		18.000.000	713.475.000
13	- MINISTERE DE L'INDUSTRIE , DE L'ENERGIE ET DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES	432.989.000		146.582.000		45.000.000	624.571.000
14	- MINISTERE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT	276.821.000		11.940.000		5.000.000	293.761.000
15	- MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DE L'HABITAT ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	sans changement		331.710.000		72.900.000	485.115.000
16	- MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE	sans changement		92.260.000		22.000.000	127.272.000
17	- MINISTERE DU TOURISME	sans changement		57.460.000		19.000.000	109.565.000
18	- MINISTERE DES TECHNOLOGIES DE LA COMMUNICATION	sans changement		3.651.000		52.000.000	66.759.000
19	- MINISTERE DU TRANSPORT	sans changement		85.295.000		-	226.676.000
20	- MINISTERE DES AFFAIRES DE LA FEMME, DE LA FAMILLE, DE L'ENFANCE ET DES PERSONNES AGEES	34.614.000		4.776.000		-	39.390.000
21	- MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE	sans changement		35.426.000		-	93.000.000
22	- MINISTERE DE LA JEUNESSE ,DES SPORTS ET DE L'EDUCATION PHYSIQUE	149.470.000		38.796.000		6.400.000	194.666.000
23	- MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE	607.334.000		78.479.000		-	685.813.000
24	- MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES , DE LA SOLIDARITE ET DES TUNISIENS A L'ETRANGER	129.092.000		25.065.000		6.300.000	160.457.000
25	- MINISTERE DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION	1904.467.000		145.139.000		40.000.000	2.089.606.000
26	- MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	528.007.000		119.930.000		-	647.937.000
27	- MINISTERE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE , DE LA TECHNOLOGIE ET DU DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES	23.426.000		61.810.000		-	85.236.000
28	- MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES	sans changement		27.569.000		-	51.765.000
29	- DEPENSES IMPREVUES ET NON REPARTIES	70.337.000		85.932.000		-	156.269.000
30	- DETTE PUBLIQUE		1.067.000.000		2.706.000.000	-	3.773.000.000
TOTAL		6.479.000.000	1.067.000.000	2.155.000.000	2.706.000.000	455.000.000	12.862.000.000

TABLEAU " E "
CREDITS D'ENGAGEMENT DE DEPENSES DE CAPITAL DU BUDGET
DE L'ETAT POUR L'ANNEE 2005

EN DINARS

DESIGNATION DES CHAPITRES		TITRE II						
		SECTION TROIS : DEPENSES DE DEVELOPPEMENT						
		SIXIEME PARTIE : INVESTISSEMENTS DIRECTS			SEPTIEME PARTIE :	HUITIEME PARTIE :	NEUVIEME PARTIE :	TOTAL GENERAL
		PROJETS A CARACTERE NATIONAL	PROJETS A CARACTERE REGIONAL	TOTAL	FINANCEMENT PUBLIC	DEPENSES DE DEVELOPPEMENT IMPREVUES	DEPENSES DE DEVELOPPEMENT SUR RESSOURCES EXTERIEURES AFFECTEES	
1	- CHAMBRE DES DEPUTES	sans changement	-	sans changement	sans changement	-	sans changement	sans changement
2	- PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE	sans changement	-	sans changement	sans changement	-	sans changement	sans changement
3	- PREMIER MINISTERE	sans changement	-	sans changement	sans changement	-	sans changement	sans changement
4	- MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL	sans changement	sans changement	sans changement	sans changement	-	-	sans changement
5	- MINISTERE DE LA JUSTICE ET DES DROITS DE L'HOMME	sans changement	sans changement	sans changement	sans changement	-	-	sans changement
6	- MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES	sans changement	-	sans changement	sans changement	-	sans changement	sans changement
7	- MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE	sans changement	-	sans changement	sans changement	-	-	sans changement
8	- MINISTERE DES AFFAIRES RELIGIEUSES	sans changement	-	sans changement	sans changement	-	-	sans changement
9	- MINISTERE DES FINANCES	sans changement	sans changement	sans changement	sans changement	-	sans changement	sans changement
10	- MINISTERE DU DEVELOPPEMENT ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALE	sans changement	-	sans changement	sans changement	-	sans changement	sans changement
11	- MINISTERE DES DOMAINES DE L'ETAT ET DES AFFAIRES FONCIERES	sans changement	-	sans changement	sans changement	-	-	sans changement
12	- MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DES RESSOURCES HYDRAULIQUES	sans changement	sans changement	sans changement	sans changement	-	sans changement	sans changement
13	- MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENERGIE ET DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES	646.000	-	646.000	149.209.000	-	-	149.855.000
14	- MINISTERE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT	sans changement	-	-	sans changement	-	sans changement	sans changement
15	- MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DE L'HABITAT ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	sans changement	sans changement	sans changement	sans changement	-	sans changement	sans changement
16	- MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE	sans changement	-	sans changement	sans changement	-	sans changement	sans changement
17	- MINISTERE DU TOURISME	sans changement	-	sans changement	sans changement	-	-	sans changement
18	- MINISTERE DES TECHNOLOGIES DE LA COMMUNICATION	sans changement	-	sans changement	sans changement	-	-	sans changement
19	- MINISTERE DU TRANSPORT	sans changement	-	sans changement	sans changement	-	sans changement	sans changement
20	- MINISTERE DES AFFAIRES DE LA FEMME, DE LA FAMILLE, DE L'ENFANCE ET DES PERSONNES AGEES	sans changement	sans changement	sans changement	sans changement	-	-	sans changement
21	- MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE	sans changement	sans changement	sans changement	sans changement	-	sans changement	sans changement
22	- MINISTERE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE L'EDUCATION PHYSIQUE	sans changement	sans changement	sans changement	sans changement	-	-	sans changement
23	- MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE	sans changement	sans changement	sans changement	sans changement	-	sans changement	sans changement
24	- MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA SOLIDARITE ET DES TUNISIENS A L'ETRANGER	sans changement	sans changement	sans changement	sans changement	-	-	sans changement
25	- MINISTERE DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION	sans changement	sans changement	sans changement	sans changement	-	sans changement	sans changement
26	- MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	sans changement	-	sans changement	sans changement	-	sans changement	sans changement
27	- MINISTERE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, DE LA TECHNOLOGIE ET DU DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES	sans changement	-	sans changement	sans changement	-	-	sans changement
28	- MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES	sans changement	-	sans changement	sans changement	-	-	sans changement
29	- DEPENSES IMPREVUES ET NON REPARTIES	..	-	-	-	sans changement	-	sans changement
TOTAL		1.329.967.000	169.808.000	1.499.775.000	692.384.000	268.973.000	1.156.868.000	3.618.000.000